

Fiche-action n°6 – Mobilité durable et solidaire		
Objectif prioritaire 2 :	Accompagner l'innovation économique locale et la consommation locale en Sud Gironde, dans le respect des valeurs de l'ESS	
Fonds mobilisé et montant	Fonds mobilisé : FEDER	Montant : 358 056€
Typologies d'actions de l'OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	OS 5.2.1 : Une ingénierie renforcée dans les territoires OS 5.2.2 : Attractivité durables des territoires – accès aux services OS 5.2.3 : Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales	
Version consolidée	FEDER : 01/01/2021	
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie : A l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi).	
Indicateur(s) de résultat associé(s)		
Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie	La stratégie du territoire interviendra dans la réponse aux besoins et services fondamentaux aux habitants, spécifiquement dans le secteur de la mobilité. Cette fiche-action accompagnera les actions de promotion d'une mobilité durable du quotidien favorisant l'intermodalité, les modes de déplacements doux, le développement d'une mobilité décarbonée ou encore des projets qui s'inscrivent dans une démarche de report modal des voyageurs et marchandises vers des modes de transport moins émetteurs. Le territoire souhaite soutenir des initiatives innovantes et alternatives à la voiture individuelle favorisant une mobilité durable et solidaire par l'émergence de nouveaux services (plateforme de mobilité solidaire, autopartage, covoiturage, développement du vélo-cargo ...). Dans le secteur touristique et des loisirs, le territoire souhaite accompagner le développement des mobilités douces et durables.	
Types d'actions soutenues	Types d'actions soutenues détaillées dans le cadre de l'AAP. - Exemples : pôles multimodaux, plateformes de mobilité solidaire, développement du vélo logistique, aménagement de services cycliques...	
Bénéficiaires éligibles	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.	
Conditions d'éligibilité	Sans objet.	
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.	

Inéligibilités	<p><u>Bénéficiaires inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Société Civile Immobilière (SCI) - Particulier (personne physique sans numéro de SIRET) agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle - Agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole <p><u>Dépenses inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses d'auto-construction et les contributions en nature - Dépenses relatives à l'acquisition foncière bâtie et non bâtie - Dépenses d'infrastructures cyclables (voies imperméables et espaces de stationnement)
Eligibilité temporelle des dépenses	<p><u>1er janvier 2021</u></p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la DA est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5).</p> <p><u>OS 2.8 :</u> Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone (pour les Communautés Agglomérations).</p> <p>Ligne de partage entre fiches-actions :</p> <p><u>FA 9 :</u> l'ingénierie d'amorçage et de gestion du projet est financée directement par la FA concernée, seule l'ingénierie thématique à l'échelle de tout le territoire du Sud Gironde peut être financée par la FA 9.</p>
Principes / Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par la GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.
Fonctionnement du dispositif	Fonctionnement par Appel à projets.
Taux max. d'aide publique	Taux maximum d'aide publique : 100%, sous réserve d'un régime d'aide d'état et le cas échéant de la réglementation nationale en applicable.
Taux d'aide	Taux d'aide maximum : jusqu'à 100%. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Type de soutien	Subvention.
Planchers	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds d'aide FEDER par projet	Plafonds détaillés dans le cadre de l'AAP.

Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds
Recours à des OCS (Options de Coûts Simplifiés)	Voir réglementation en cours pour les fonds européens FEDER et FEADER.
Réglementation aides d'Etat	La réglementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets
Eligibilité géographique	Voir critères d'éligibilité du FEDER.
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition énergétique et écologique	<p>Ambition 4 – défi 1 : Peser sur les choix de mode de transports des voyageurs, lutter contre l'autosolisme</p> <p>Ambition 4 – défi 3 : Accompagner le développement de motorisations alternatives</p>

